

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA PROTECTION DE LA NATURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES NORMES ET
DU CONTROLE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT
AND PROTECTION OF NATURE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF STANDARDS
AND CONTROL

Yaoundé, le 08 SEPT 2008

N° 00165 CP/MINEP/SG/BNC

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Cameroun se joint en ce 16 septembre 2008 à la Communauté Internationale pour célébrer la Journée Internationale pour la protection de la couche d'ozone. Cette 14^{ème} journée de l'ozone se célèbre au jardin zoologique de Mvog Betsi.

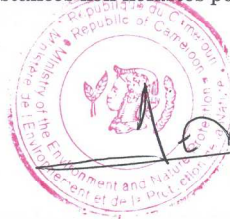
Cette année les activités suivantes sont programmées : un match des incollables opposant les élèves de certains établissements secondaires de Yaoundé, portant sur la protection de la couche d'ozone, un concours d'art plastique sur les questions relatives à l'ozone, et une exposition des œuvres d'art réalisées par les enfants, une marche pour la protection de l'ozone, la présentation de sketch et récits par les « Little Angels of Environment Cameroon » etc.

La journée aura pour thème cette année: « le Protocole de Montréal : un partenariat mondial pour des bienfaits mondiaux ». Ce thème a été choisi pour mettre en relief l'approche multiforme suivie par les Parties pour faire appliquer le Protocole. A ce jour, le Protocole de Montréal a permis de réduire de 95% les Substances Appauvrissant la couche d'Ozone, assurant ainsi la protection de cette dernière pour les générations présentes et futures. Les réductions obtenues se sont accompagnées parallèlement d'une diminution très nette des émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi de manière significative à la protection du système climatique mondial.

La couche d'ozone, faut-il le rappeler, n'est autre chose que cette fine couche de gaz contenue dans la stratosphère, qui protège la vie sur terre contre les dangereux rayons ultraviolets émis par le soleil.

La couche d'ozone est détruite par certaines substances utilisées dans l'industrie, à l'instar des chlorofluorocarbones (CFC) utilisés dans la réfrigération, la climatisation, dans la fabrication des mousses, le bromure de méthyle utilisé dans le contrôle des pesticides, et des halons contenus dans les produits de lutte contre les incendies.

La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal dont le Cameroun est signataire, sont deux instruments juridiques internationaux qui visent à mettre un terme à l'utilisation des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et à encourager le recours à des substances non néfastes pour la couche d'ozone.



Le Ministre Délégué

Dr. Nina Aboubouba Djalloh